

Élection présidentielle de 2016 au Gabon decryptée par les observateurs internationaux

Jérôme TOUNG NZUE

Docteur en sociologie, chargé de recherche CAMES

Georges MOUSSAVOU

*Docteur en sociologie, chargé de recherche CAMES
Institut de Recherche en Sciences Humaines/CENAREST*

Libreville, Gabon

toungzue@live.fr

gmoussavou67@gmail.com

Résumé

Jamais une élection présidentielle au Gabon n'avait autant été surveillée par la communauté internationale que celle du 27 août 2016. Il en a résulté une remise en cause des résultats de celle-ci par les principaux observateurs nationaux et internationaux agréés, notamment ceux de l'Union Européenne (UE), ceux de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il s'agit, des « anomalies » révélées par les observateurs de l'UE, aux « curiosités » notées par les observateurs de l'UA, en passant par les « doutes » des observateurs de l'OIF. De ce fait, les résultats des différentes élections organisées au Gabon depuis le retour au multipartisme en 1990, ne sont nullement « sincères » et crédibles. Les contestations récurrentes et les différents pré-rapports et rapports des observateurs internationaux accréditaient, s'il en était encore besoin, la thèse de la mise en place d'une machine durable à tripataouiller les élections au Gabon depuis 1993.

Mots-clés : Elections tronquées, Gabon, Présidentielles 2016, Rapport de l'OIF, Rapport de l'UA, Rapport de l'UE.

Abstract

Never has a presidential election in Gabon been so closely monitored by the international community as that of August 27, 2016. This resulted in the results being called into question by the main approved national and international observers, notably those of the European Union (EU), those of the Francophonie (OIF). These included the “anomalies” revealed by EU observers, to the “curiosities” noted by AU observers, including the “doubts” of OIF observers. As a result, the results of the various elections organized in Gabon since the return to multi-party politics in 1990, are in no way “sincere” or credible. The recurring protests and the various pre-reports and reports from international observers gave credence, if any were still needed, to the thesis of the establishment of a lasting machine to tamper with elections in Gabon since 1993.

Introduction

Depuis la première élection présidentielle post-Conférence Nationale de décembre 1993, jusqu'à celle de 2009 au terme de laquelle la victoire d'Ali Bongo Ondimba fut contestée, l'opposition gabonaise a toujours remis en cause les résultats officiels de ces élections avec véhémence. Pour celle de 2016, les preuves irréfutables d'un tripatouillage électoral ont été tout aussi évidentes. Les différents rapports des principaux observateurs internationaux (Union Européenne, Union Africaine, Organisation Internationale de la Francophonie) invités d'ailleurs par le gouvernement gabonais, semblent tous militer en faveur des résultats électoraux falsifiés et d'une élection présidentielle volée au profit d'Ali Bongo.

En effet, le 31 août 2016, c'est en des termes diplomatiques que ces différents observateurs ont douté de la sincérité des résultats annoncés par la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) via le ministère de l'intérieur et validés par la Cour Constitutionnelle le 24 décembre 2016⁷⁷.

Or, si en 2016 ces institutions « gardiennes du pouvoir politique établi » s'en sont sortis à bon compte en maintenant Ali Bongo Ondimba au pouvoir, en 2023 ils n'ont pas réussi à réitérer l'exploit. Car, à un nouveau coup d'État électoral en phase d'exécution très avancée, les forces armées gabonaises ont répondu par un coup d'État militaire le 30 août, juste après la proclamation nocturne⁷⁸ par le Centre Gabonais des Elections (CGE), des résultats qui donnaient frauduleusement le candidat Ali Bongo Ondimba vainqueur avec 64,27% des suffrages contre 30,77% pour son challenger Albert Ondo Ossa.

⁷⁷ Avec 177722 voix (49,80%), contre 172128 voix (48,23%), Ali Bongo est réélu de manière controversée et non reconnue par Jean Ping. Ce qui a entraîné une crise postélectorale meurtrière d'une rare violence durable.

⁷⁸ Les résultats des élections générales d'août 2023 ont été proclamés par le Centre Gabonais des Elections (CGE) entre 3 heures et 4 heures du matin. Bien entendu, à ces heures, la grande majorité des habitants du Gabon étaient endormis.

Le présent article met donc en exergue la remise en cause presque de façon unanime, par les principaux observateurs nationaux et internationaux, de la « sincérité des résultats » de l'élection présidentielle de 2016. De cette élection, une constante se dégage. A savoir que les résultats proclamés officiellement ne cadrent pas avec la réalité observée dans les bureaux de votes. Notre analyse tente ainsi de comprendre comment et pourquoi le gouvernement gabonais s'est-il pris « les pieds dans le tapis » dans un processus électoral dont il semblait maîtriser tous les arcanes. Au-delà de l'observation empirique du champ politique gabonais qui reste un outil de recherche pertinent permettant de saisir les subtilités et les stratégies de conservation du pouvoir politique pour l'accès aux ressources de l'État, notre approche théorique est celle de « l'acteur et le système » (M. Crozier et E. Friedberg, 1977). Particulièrement, de la réalité du système électoral construit dans son mode opératoire par les membres du pouvoir politique établi. En ce sens, dès 1968, le pouvoir politique au Gabon, en tant que système, s'est construit à partir d'un parti unique d'État, le Parti Démocratique Gabonais (PDG) ainsi que sur la déification de son président. La construction de ce système a été le fait d'un grand nombre d'acteurs sociaux qui, nommés aux responsabilités institutionnelles, devaient provenir de près ou de loin des réseaux affiliés (ethnique, territorial, ésotérique, politique, matrimonial, clanique, etc.) au régime politique établi (A. E. Augé, 2003). Cet accès aux hautes sphères étatiques étant par ailleurs structuré par le prestige social acquis, la corruption, l'accaparement des privilèges matériels et financiers, sous la condition de servir à la pérennisation des principaux dirigeants qui incarnent ce pouvoir politique. C'est ainsi que tous ces acteurs (militants affichés ou non, sympathisants ou membres), devraient développer toute sorte de stratégies non seulement pour se mettre en scelle, mais surtout, pour la conservation du système ainsi construit : le système Bongo-PDG. C'est ce à quoi se sont souvent attelés les membres du gouvernement et les principaux responsables des institutions électorales (CENAP/CGE, Cour Constitutionnelle, Ministère de l'Intérieur) et de l'administration publique.

Sur le plan méthodologique, dans le sens de comprendre comment le gouvernement gabonais s'est-il pris « les pieds dans le tapis », notre corpus d'analyse s'appuie sur les différents rapports des principaux

observateurs internationaux et les différentes publications disponibles en termes de journaux, coupures de presse, etc.

1. L'effet de loupe des observateurs internationaux

L'élection présidentielle gabonaise du 27 août 2016 a été observée par trois principales missions internationales à savoir : la Mission d'Observation de l'Union Européenne (MOE), la Mission d'Observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et la Mission d'Observation de l'Union Africaine (UA).

Les principales conclusions de ces différents observateurs oscillent entre « anomalies » (MOE), « curiosités » (UA) et « doutes » (OIF).

1.1. Des anomalies observées par l'Union Européenne

L'histoire retiendra que, suite à l'invitation des autorités gouvernementales, une Mission d'Observation de l'Union Européenne (MOE) a été déployée au Gabon du 12 juillet au 30 septembre 2016, sous la direction de Mariya Gabriel, membre du parlement européen. Cette mission était mandatée de faire « une évaluation impartiale et objective » de l'élection présidentielle du 27 août 2016, « au regard des normes internationales et régionales, d'une part et « des lois gabonaises » d'autre part. En conséquence, le 12 décembre 2016, cette Mission publie un rapport de 65 pages qui détaille ses principales réserves quant à la sincérité et à la crédibilité des résultats officiels de cette élection.

De son rapport, il ressort en effet que, des anomalies les plus flagrantes concernant particulièrement le fichier électoral de la province du Haut-Ogooué et ses résultats électoraux annoncés. Le rapport pointe, entre autres, la comptabilisation viciée des abstentions (électeurs non-votants) et des bulletins blancs ou nuls. A titre indicatif, selon le procès-verbal (PV) d'une des 15 Commissions Electorales Locales (CEL) de cette province, notamment la commission électorale départementale de Moanda, le nombre de non-votants est de 5.248 (soit 59,03 % de participation). Curieusement, dans le PV de la Commission Electorale Provinciale (CEP) le nombre d'électeurs non-votants de la province se réduit à 2948 personnes (soit 95,89% de participation). Puis, ce nombre est ramené finalement à 47 personnes

dans le PV de la province Haut-Ogooué produit par la CENAP le 31 août (soit 99,93% de participation).

Pour la MOE, sans les résultats du Haut-Ogooué, Jean Ping possédait une réserve de 59.396 voix d'avance sur Ali Bongo Ondimba, pour un taux de participation de 54.24%. Mais, avec les résultats du Haut-Ogooué, Ali Bongo Ondimba devançait Jean Ping de 5.597 voix. En comparaison des résultats disponibles au niveau des neuf commissions électorales provinciales (CEP) avec ceux annoncés par le ministère de l'intérieur, un différentiel favorable à Ali Bongo Ondimba a été estimé à 3.957 suffrages (Rapport de l'Union Européenne, 2016 : 32).

D'après les rapporteurs de l'Union européenne, les organisateurs de l'élection ont usé de plusieurs stratagèmes pour manipuler ces résultats.

De même, contrairement aux dispositions de la loi électorale gabonaise, les commissions électorales compétentes réceptionnant les procès-verbaux des bureaux de votes ont omis de manière systématique de procéder à leur affichage public. Il en a résulté un manque de transparence de la part de la CENAP, ce qui n'a pas permis aux observateurs d'évaluer la méthodologie utilisée pour consolider les résultats globaux. Dans ce cadre, c'est dans la province du Haut-Ogooué que la falsification des résultats a fonctionné à plein régime. En effet, dans cette province, la MOE a relevé « un processus de consolidation particulièrement opaque et des anomalies au niveau des commissions électorales locales ». Le taux de participation tel que publié par le ministère de l'intérieur est de 99,93% (avec 95,47% des suffrages pour Ali Bongo Ondimba), alors que le taux de participation au niveau national, sans le Haut-Ogooué, s'évalue à 54,24% (Rapport de l'Union Européenne, 2016 : 4).

Par ailleurs, le nombre d'abstentions et de bulletins blancs ou nuls d'une commission départementale était supérieur à ceux annoncés pour l'ensemble des 15 commissions électorales locales de la province du Haut-Ogooué. A noter qu'à Franceville, capitale provinciale, « dans les CEL des 3^{ième} et 4^{ième} arrondissements, la MOE a observé le 28 août, un taux de participation de 66,7% portant sur les résultats des 15 (sur 26) premiers PV ». Mais curieusement, le taux affiché à la Commission Electorale Provinciale le 30 août, portant cette fois sur la

totalité des 26 Bureaux de votes, était de 97,5% » (Rapport de Final l'Union Européenne, 2016 :29).

En somme, la Mission de l'Union européenne Observe que : « contrairement aux dispositions de la loi électorale, l'opacité a prévalu lorsque les Commissions Electorales Locales et les Commissions Electorale Provinciales ont omis de manière systématique de procéder à l'affichage public des PV des bureaux de vote traités » (Rapport de Final l'Union Européenne, 2016 :29). C'est donc sur la base de ces différents constats et anomalies flagrantes que la MOE a remis en cause « l'intégrité des résultats de la province du Haut-Ogooué ». Et, pour les observateurs, ces anomalies « ont inversé la tendance constatée par la mission sur la base des résultats annoncés par les gouverneurs des huit autres provinces du pays ». Finalement, « ces anomalies mettent en question l'intégrité du processus de consolidation des résultats et du résultat final de l'élection » (Rapport de l'Union Européenne, 2016 : 5).

Qu'en est-il maintenant des « curiosités » relevées par les observateurs de l'Union Africaine ?

1.2 - Des « curiosités » de l'Union Africaine

Le 18 novembre 2016, un pré-rapport des observateurs de l'Union africain (UA), sur la gestion du contentieux électoral en septembre 2016 par la Cour constitutionnelle, a émis de sérieux doutes sur la qualité des procès-verbaux des bureaux de votes du Haut-Ogooué et les résultats recueillis par Ali Bongo dans cette province. Pour les observateurs de l'UA, « la réélection d'Ali Bongo, décidée par la Cour constitutionnelle, s'est faite sur la base des procès-verbaux dont la qualité a laissé perplexes les observateurs ». Mieux, les deux signataires du pré-rapport assurent que les PV examinés laissaient apparaître « une constante avance du candidat Jean Ping sur le candidat Ali Bongo Ondimba » (Union Africaine, pré-rapport 2016⁷⁹ consulté le 17/11/2016)

A propos de la province du Haut-Ogooué, les observateurs de l'Union Africaine ont relevé trois principales curiosités : « les procès-

⁷⁹ Ce pré rapport qui a circulé sur internet aurait été enterré par l'Union Africaine (Cf. RFI, 2016, « Pré-rapport de l'UA sur l'élection gabonaise : les premières réactions », 18/11/2016 ; VOA Afrique, 2016, « Un pré rapport met en cause les résultats de l'élection présidentielle au Gabon », 17/11/2016).

verbaux se distinguent par leur ordre par rapport aux PV des autres provinces ; des PV clairement établis et conformément aux textes. La lisibilité des PV est si nette, qu'ils ne peuvent que susciter des interrogations ». Autrement dit, pour les observateurs de l'UA, « les PV du Haut-Ogooué sont si bien rédigés, ordonnés. Et, par ailleurs, la coïncidence entre le nombre d'inscrits, celui des suffrages exprimés et l'attribution quasi-totale de ceux-ci à un seul candidat, qu'ils paraissent invraisemblables ». En revanche, concernant la province de l'Estuaire où la Cour constitutionnelle a annulé les résultats de 21 bureaux de votes dans le deuxième arrondissement favorable au candidat Jean Ping, les observateurs ont également relevé des « anomalies ». A savoir : « des PV mal remplis et non signés ; des PV incomplets ou surchargés ; des calculs inexacts ». C'est pourquoi, pour les observateurs de l'UA, certains de ces PV « ne sont pas sans susciter des interrogations, tant en raison de leur rédaction, de leur présentation que l'orientation bien particulière des résultats qui y sont contenus » (Union Africaine, pré-rapport 2016, *op.cit.*)

En clair, pour les observateurs de l'UA, les procès-verbaux de la province du Haut-Ogooué favorable à Ali Bongo Ondimba, et ceux des 21 bureaux de votes acquis à Jean Ping dans le deuxième arrondissement mais annulés par la Cour Constitutionnelle ont été préfabriqués et ne reflètent pas des vrais procès-verbaux rédigés après la fermeture du scrutin dans chaque bureau de vote par les membres de chaque bureau. C'est donc grâce à ce jeu de réécriture de certains procès-verbaux, que la Cour Constitutionnelle aurait inversé les résultats d'une élection présidentielle dont tout laisse à penser qu'elle a été perdue dans les urnes par le candidat sortant.

En conséquence de ces manipulations, suite à une crise postélectorale d'une rare violence et meurtrière, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), lors de sa session ordinaire tenue du 21 octobre au 4 novembre 2016 à Banjul en Gambie, a pris une résolution référencée : CADHP/Rés.359 (LIX) 2016, portant sur la situation des droits de l'homme en République gabonaise. Cette résolution condamne fermement « les violations postélectorales contre les droits de l'homme commises au Gabon, de même que tous les actes visant à restreindre le droit à la liberté de manifestation et de réunion pacifique. Notamment, l'usage abusif et

disproportionné de la force contre les manifestants ». Face à cette détérioration de la situation politique et des droits de l'homme au Gabon résultant de la proclamation des résultats contestables de l'élection présidentielle du 27 août 2016, le CADHP a exigé du gouvernement gabonais, de « mettre immédiatement un terme aux exactions et à toutes les autres formes de violation des droits de l'homme et de répression perpétrées contre les leaders des partis politiques d'opposition, ainsi que leurs partisans ».

Malheureusement, devant le déni des évidences par le gouvernement gabonais, ces « blâmes » de la CADHP ne pouvaient engager que leurs auteurs, puisque les autorités gabonaises illégitimes ne reconnaissaient ni la crise postélectorale ni une crise sociale devenue endémique ; encore moins, les graves atteintes aux droits de l'homme et aux libertés individuelles.

Même les « doutes » émis par les observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie, n'ont nullement ébranlé la sérénité des « pilotes attitrés » de la machine à tripatouiller les élections au Gabon.

1.3 - Les doutes de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Le Rapport de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) rejoint, à bien des égards, celui de la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne (MOE-UE), et dans une moindre mesure, celui des observateurs de l'Union Africaine (UA). Tous ces rapports se rejoignent sur un point : des « doutes sur la sincérité des résultats » de l'élection présidentielle du 27 août 2016 au Gabon (RFI, 21/06/2017).

Dirigée par Ahmadou Ould Abdallah, ancien chef de la diplomatie mauritanienne, la mission d'observation de l'OIF⁸⁰ a particulièrement significé que la Cour constitutionnelle ne s'est pas montrée impartiale pendant le contentieux électoral. Ainsi, pour les rapporteurs de l'OIF, à la demande du candidat Ali Bongo, la Cour Constitutionnelle a annulé 21 bureaux dans la province de l'Estuaire sur les 27 exigés : « ces annulations, représentant plus de 10.000 voix, ont été motivées par l'existence de ratures sur les procès-verbaux ». En revanche,

⁸⁰ Validée par la Secrétaire générale de l'OIF le 21 juin 2017.

déplore le rapport de l'OIF, « la demande d'annulation des résultats de la province du Haut-Ogooué, au cœur du contentieux, présentée par Jean Ping, a été rejetée ». Pour les observateurs de l'OIF, « cette différence de traitement entre les résultats du Haut-Ogooué et ceux de l'Estuaire, n'a pas permis de lever tous les doutes sur la sincérité des résultats tels qu'issus des urnes » (Rapport OIF consulté le 22/06/2017). On en déduit avec évidence les raisons du traitement partial des recours des deux candidats. En effet, le candidat sortant ayant accusé un retard considérable sur son adversaire, la CENAP, le ministère de l'intérieur et la Cour Constitutionnelle devaient dès lors user de stratagèmes pour combler l'écart. D'abord, gonfler anormalement le taux de participation et les votes du candidat Ali Bongo dans le Haut-Ogooué (chasse-gardée de la famille Bongo), ensuite tenter d'atténuer l'ampleur des chiffrages du candidat Jean Ping dans la province de l'Estuaire laquelle constitue plus de la moitié du corps électoral, et particulièrement dans le deuxième arrondissement estampillé fief de l'opposition gabonaise. Et pour cause, il apparaît que, même en falsifiant les chiffrages du Haut-Ogooué, si la Cour Constitutionnelle n'avait pas annulé les résultats des 21 bureaux de vote du deuxième arrondissement de Libreville dans l'Estuaire, très favorables à Jean Ping, la présidente de cette Cour aurait eu plus d'une nuit d'insomnie pour déclarer le président-candidat Ali Bongo Ondimba vainqueur.

Au total, alors que la MOE-UE a évoqué et relevé des « anomalies évidentes » dans l'énoncé des résultats du Haut-Ogooué et mis en cause « la sincérité des résultats finaux », la mission de l'OIF a quant à elle estimé que « la différence de traitement entre les résultats du Haut-Ogooué et ceux de l'Estuaire n'a pas permis de lever les doutes sur la sincérité des résultats tels qu'issus des urnes ». En clair, en procédant à un traitement des recours à géométrie variable, les résultats lus par la présidente de la Cour Constitutionnelle pour valider la réélection d'Ali Bongo, n'étaient pas conformes à la réalité du vote des Gabonais. D'où les réactions et les condamnations de la communauté internationale, notamment à travers les déclarations virulentes de certains eurodéputés.

2. Quelques réactions des observateurs, des eurodéputés et des politiques français à l'élection présidentielle gabonaise

Déjà, le 23 novembre 2016, le Parti Socialiste français, par la voix d'Olivier Faure son premier Secrétaire, député de Seine-et-Marne et porte-parole du Parti, interpellait le gouvernement français pour savoir comment la France « entend-t-elle peser pour que soit respectée la souveraineté des Gabonais ? ». Lors de cette séance parlementaire, le député est revenu sur les présomptions de fraudes lors de l'élection présidentielle. Il a particulièrement déploré les résultats éloquentes dans la province du Haut-Ogooué en ces termes : « plus de 99% de participation et 95% des bulletins pour Ali Bongo, lui donnant ainsi la victoire officielle ». Par ailleurs, le député socialiste, soutenu par le groupe parlementaire européen « Union des démocrates et indépendants », a rappelé que la France, par la voix de son gouvernement, a elle-même émis des réserves fortes et réclamé le recomptage des bulletins. Elle s'est également inquiétée « de la disparition de certains opposants ». Mieux encore, lors de son intervention, Olivier Faure a stigmatisé Ali Bongo qui, par une pirouette saugrenue, s'est essayé à « dénoncer un néocolonialisme douteux » de la part de la France (G. Mounomby : 2016). De même, lors de la plénière devant aboutir à la résolution condamnant la « non transparence et les résultats hautement douteux » de l'élection présidentielle du 27 août 2016, les élus européens « ont appelé au respect du jeu démocratique dans le pays, non sans pointer un doigt accusateur en direction de la France, dont la position paraissait floue à défaut d'être rangée du côté du pouvoir » (S. Jordan : 2016). Ce qui ne constitue nullement une nouveauté, car la France a toujours eu cette position ambiguë sur le Gabon lorsque le pouvoir politique installé par ses soins depuis 1960 se trouve menacé. En effet, dans le fond, depuis le président Léon Mba avec le BDG (Bloc Démocratique Gabonais), Omar Bongo Ondimba suivi d'Ali Bongo Ondimba avec le PDG (Parti Démocratique Gabonais), mis en place par les réseaux Foccart ; l'État français et ses différents gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont toujours soutenu le pouvoir politique établi. C'est pourquoi, pour Mariya Gabriel qui a dirigé la mission d'observation, l'Union européenne ne devait pas se conformer à l'impunité et n'a pas droit à l'oubli. Et, pour l'Eurodéputée française Marie-Christine

Vergiot, il fallait dénoncer le résultat de ces élections truquées. Car, « Ping aurait gagné de 60.000 voix. Les résultats du Haut-Ogooué, province d'origine d'Ali Bongo, avec une participation miraculeuse de 99,93% et un score tout aussi insolite de 95,47% en sa faveur, ont inversé le résultat final ». Par ailleurs, à propos des émeutes postélectorales, l'Européenne a estimé que, si toutes les conséquences n'y ont pas été tirées, c'est simplement « en raison de la reconnaissance implicite des résultats par le gouvernement français ». Pour Marie-Christine Vergiot, le respect que l'on doit au peuple gabonais, doit passer par une dénonciation des résultats de « ces élections truquées ». Malheureusement, la France a toujours passé le peuple gabonais en perte et profit dans son *deal* avec la famille Bongo et son système mis en place.

L'Européenne française Michèle Rivasi⁸¹ quant à elle, a regretté le fait que l'Europe ait été « assez absente ». Elle justifie cette posture « peut-être parce qu'il y a la présence française (qui n'était) pas assez dynamique pour dénoncer les aberrations qu'il y a eu au niveau de ces élections ».

L'Européen allemand Jo Leinen, lui, **n'est** pas passé par quatre chemins. Il affirme ainsi dans le vif : « Ali Bongo a manipulé les résultats des élections présidentielles au Gabon. Alors, Ali n'est pas le président légitime de ce pays ». Pour Jo Leinen, « et c'est exactement ça que l'entourage d'Ali Bongo craint le plus : de ne plus avoir le pouvoir de jouir des privilèges et des richesses qui viennent de la corruption, de la fraude et l'exploitation des gens du Gabon »⁸². Car, c'est l'objectif que s'est fixé la famille Bongo et son système : jouir *ad vitam aeternam* des privilèges et des richesses du Gabon sans penser au développement de ce pays qu'elle exploite et du bien-être des populations. En clair, pour l'eurodéputé allemand Jo Leinen, « la manipulation était claire, Ali n'est pas un président légitime ; et que c'est inacceptable qu'on ne fasse rien »⁸³. C'est pour cela qu'il a

⁸¹ Citée par S. Jordan, « Plénière du parlement européen, le régime d'Ali Bongo ciblé », in *Gabonreview*, du 02/02/2017 (Consulté le 02/02/2017).

⁸² Cité par S. Jordan, *op.cit.*

⁸³ *Id.*

demandé à l'UE de déclencher l'article 96 de l'Accord de Cotonou⁸⁴. Mais, les travaux de la 32^{ème} session des parlementaires de l'Assemblée paritaire des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et l'Union européenne, se sont malheureusement achevés le 21 décembre 2016 à Nairobi au Kenya sans une résolution à l'encontre du Gabon. Pourtant, au terme de 12 heures de discussion autour de la question de « la crise gabonaise », jugée « sujet urgent », la majorité des parlementaires de l'Assemblée paritaire n'a pas adopté le projet de résolution proposé par l'Union européenne à l'encontre du Gabon, pour sanctionner le processus électoral gabonais jugé « non transparent » avec des « résultats douteux » et « plusieurs anomalies ». Le texte proposé demandait « un nouveau décompte des voix, bureau par bureau », et « l'ouverture d'une enquête indépendante sur les violences post-électorales » (RFI-Afrique 13/12/2016).

Pour l'Eurodéputé italien Cécile Kashetu Kyengue, l'Europe ne devait pas « permettre à Ali de laisser pourrir la crise politique comme au Burundi »⁸⁵. Pour elle, « la situation actuelle montre une profonde crise de la démocratie en Afrique centrale, plusieurs pays sont marqués par des irrégularités électorales ou tout simplement le report indéfini des élections ».

Pour l'Eurodéputé roumain Christian Dan Preda, « il y a un point commun entre les situations en RDC et au Gabon. Il s'agit de deux présidents qui s'accrochent au pouvoir, soit en violant la limitation de mandat, soit en fraudant lors des élections »⁸⁶.

Autant de prises de positions et de décisions à l'international, qui en disaient long sur l'exaspération d'une partie de la communauté internationale, de voir le verdict des urnes ainsi travesti avec flagrance.

Mais, comment en est-on arrivé là ? Pourquoi, les principaux organes en charge de l'organisation des élections se sont-elles fait prendre aussi facilement ?

⁸⁴Signé en 2000, l'Accord de Cotonou encadre les relations entre l'Union européenne et les 79 pays d'Afrique, des caraïbes et du pacifique. L'article 96 porte sur les droits de l'homme et la démocratie. Il a été déclenché à une quinzaine de reprises, notamment pour la Centrafrique et le Togo.

⁸⁵ Cité par S. Jordan, *op. cit.*

⁸⁶ *Id.*

3- De la réalité du miracle de 2016

Pour la MOE, alors que le 27 août 2016 au soir, tous les résultats autant au Gabon qu'à l'étranger étaient presque connus, jusqu'au matin du 31 août, jour de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle, rien n'avait encore filtré des résultats du Haut-Ogooué. C'est pourquoi, au niveau de la CENAP, « toute la journée du 31 août, le consensus a été rendu impossible, les débats se focalisant sur les PV du Haut-Ogooué » (Rapport de Final l'Union Européenne, 2016 :29). Pour les commissaires de l'opposition, le président de la CENAP a opposé une fin de non-recevoir pour une révision des résultats contestés. Tout au plus, il acceptait des annotations dans le PV final. Cette attitude tranchée du président de la CENAP, aurait contraint les commissaires de l'opposition à quitter la salle. Ayant déjà les mains libres, « les huit membres du bureau sont restés pour procéder au vote ». Toutefois, le rapport de la MOE note que « trois membres de l'opposition n'ont pas participé au vote ». Dès lors, la CENAP pouvait valider en toute quiétude le PV final, « après un vote au niveau de son bureau, avec quatre voix pour et une contre » (Rapport de Final l'Union Européenne, 2016 :29)

A bien y voir, avant même la publication officielle des résultats, les observateurs de l'UE avaient déjà noté une opacité totale de la part de la CENAP dans la méthodologie de consolidation des résultats. De même, ils ont relevé des délais non justifiés pour publier les résultats pourtant déjà disponibles. Plus instructif pour comprendre le mécanisme de tripatouillage des résultats, « les procédures de centralisation ont été sous le seul contrôle du président de la CENAP excluant de *facto* les représentants de la majorité et de l'opposition » (Rapport de Final l'Union Européenne, 2016 :29).

Concernant la Cour constitutionnelle, la mission regrette, entre autres, « l'opacité dans laquelle la procédure contentieuse des résultats a eu lieu ». La MOE déplore notamment le fait que la confrontation des procès-verbaux n'ait « pas été autorisée ». En conséquence, « le traitement du contentieux par la Cour Constitutionnelle n'a pas permis de rectifier les anomalies observées lors de la phase de consolidation des résultats. Bien au contraire, au lieu de corriger les anomalies et les incohérences observées notamment dans la province du Haut-Ogooué,

la présidente de la Cour Constitutionnelle et ses collègues les ont plutôt amplifiées. Et, pour bien montrer leur toute puissance sur le processus électoral, puisque n'étant sous aucune influence et critiques de qui ce soit, ces « très hauts magistrats », au lieu de corriger les résultats en faveur du plaignant ont plutôt annulé les résultats de 21 bureaux de vote du deuxième arrondissement de Libreville très favorables à celui-ci. C'est ainsi qu'ils ont conforté le score du candidat sortant, Ali Bongo, qui a vu son score passé de 49,89 % à 50,60%, réussissant à lui donner la majorité absolue. Par contre, le score de Jean Ping a été revu à la baisse, régressant de 48,23% à 47%. Aussi, la Mission de l'Union européenne a-t-elle estimé que les résultats de l'élection présidentielle de 2016 étaient entachés de graves irrégularités et anomalies ; ces dernières « mettent en question l'intégrité du processus de consolidation des résultats et du résultat final de l'élection » (Rapport de Final l'Union Européenne, 2016 :29).

Mais, la principale objection pointée par la MOE, est le score obtenu par le candidat Ali Bongo dans la province du Haut-Ogooué où il aurait obtenu 95,47% des voix, pour un taux de participation de 99,93 % (Jeune Afrique du 13/12/2016). Des chiffres remis en cause par les observateurs, lesquels soulignent que ceux-ci « ont inversé la tendance constatée par la mission sur la base des résultats annoncés par les gouverneurs de huit autres provinces du pays » (UE, 2016 : 5).

En clair, le Rapport des observateurs de l'Union européenne pose le problème de la crédibilité des principales institutions et administrations qui organisent les élections au Gabon, notamment la CENAP, la Cour constitutionnelle et le ministère de l'intérieur.

Face à ces « anomalies » et « manipulations » flagrantes, le 2 février 2017, soit près de six mois après la proclamation des résultats finaux, à une large majorité ; soit 553 députés sur 647, le parlement européen a voté une résolution contre le Gabon. Le fil rouge qui se dégage de cette motion est que, « la légitimité du président de la République gabonaise est contestée à la face du monde. La sincérité du processus électoral est remise en cause. L'impartialité des institutions est publiquement dénoncée » (R. Bouenguidi, 2016). Cette résolution constitue ainsi un acte politique majeur dans l'histoire politique du Gabon, où le régime en place a toujours torpillé le processus électoral en toute quiétude. Sinon, avec le silence coupable

et complice de la communauté internationale en général, et de la France en particulier. Mais, pour la présidentielle de 2016, grâce à la ténacité des observateurs de l'Union européenne, les institutions nationales sont désormais pointées du doigt, leur crédibilité et leur image s'en trouvant ainsi suffisamment écornées. Par leur insistance, les parlementaires européens ont voulu clairement remettre en cause l'élection et la légitimité du candidat proclamé élu. Mais plus encore, la résolution prise est un vrai réquisitoire sur la partialité des trois principaux organes qui verrouillent le processus électoral au Gabon. A savoir, le Ministère de l'intérieur, la Commission électorale et la Cour constitutionnelle.

De fait, le gouvernement gabonais a certainement pensé bien faire en invitant les observateurs internationaux à venir s'immiscer dans un processus électoral opaque et partisan. De deux choses l'une, soit le camp présidentiel était sûr que son candidat était suffisamment adulé par le peuple et qu'il serait plébiscité ; soit le gouvernement était sûr de la maîtrise de sa machine à tripatouiller et de sa capacité à orienter les rapports des différents observateurs internationaux invités. Malheureusement, les projections de l'un et de l'autre ont été mises en échec, à cause de plusieurs facteurs sur lesquels ils n'ont pas eu prise.

Certes, la province du Haut-Ogooué a toujours servi de variable d'ajustement pour assurer la victoire aux natifs de cette province, cela ne datant pas en effet du 27 août 2016. Mais, pour Pascal Oyougou, un fils de cette province, les membres du parti au pouvoir ont été dépassés, « ils ne s'attendaient pas au score de Jean Ping dopé par l'union de l'opposition et l'effritement de la majorité. Ils n'ont pas mesuré le niveau de rejet du pouvoir au sein de la population » (C. Châtelot, 9/9/2016.). Ensuite, le camp du candidat sortant a été une fois de plus dépassé par la pression populaire, lors de la proclamation des résultats par les Commissions électorales locales et les Commissions électorales provinciales, hormis la province du Haut Ogooué⁸⁷. Enfin, les stratèges du candidat Ali Bongo ne s'attendaient pas à la neutralité, et, surtout à la ténacité de la responsable de la mission de l'Union Européenne, Mariya Gabriel, une Bulgare qui

⁸⁷ La MOE a observé dans la province de Ngounié un transfert de près de 850 voix de Jean Ping vers Ali Bongo Ondimba entre la CEL départementale de Louetsi-Wano et la CEP de la Ngounié. La MOE a observé que sous la pression populaire le gouverneur est revenu sur ce transfert lors de l'annonce officielle (Rapport, p.32).

donnait l'impression de faire objectivement son travail, sans tenir compte des états d'âme de Paris. Comme le lui a d'ailleurs suggéré le gouvernement gabonais dans sa lettre de cadrage.

Aussi, au lendemain du scrutin, avant même la réalisation du « miracle altogovéen », la cheffe de la mission d'observation électorale de l'Union européenne pointait-elle déjà le manque de transparence du processus électoral, notamment la méthodologie utilisée par la CENAP pour consolider les résultats transmis par les Commissions électorales provinciales.

Mais le vrai cauchemar du camp présidentiel a commencé dès le lendemain du vote au soir ; lorsque, sous la pression populaire, les gouverneurs ont entamé la publication des résultats issus des Commissions provinciales. Au fil de ces publications, il est apparu « que le candidat Ali Bongo Ondimba enregistrerait 60.000 voix de retard sur Jean Ping dans les huit provinces du pays. Un écart quasiment impossible à rattraper alors que seul le Haut-Ogooué n'avait pas annoncé ses résultats » (C. Châtelot, *id.*). C'est alors que la machine à manipuler les résultats des élections va activer son fonctionnement à plein régime. Et ce n'est que quarante-huit heures après que « le miracle » tant redouté par l'opposition gabonaise va se réaliser. Le réajustement des résultats fut donc brutal : « un chiffre concentre tous les soupçons : 99,93% », le taux de participation astronomique du Haut-Ogooué, publié par la CENAP. En d'autres termes, cela signifie que, seulement 47 électeurs sur les 71786 inscrits sur la liste électorale du Haut-Ogooué publiée en avril ne sont pas allés voter (C. Châtelot, *ibid.*). Ce qui apparaît comme fantaisiste, compte tenu du désamour qui a caractérisé les relations entre Ali Bongo et les populations « altogovéennes » tout au long de son septennat. Une désaffection qui s'est traduite par une contestation ouverte de plusieurs hauts cadres de cette province et leur ancrage dans l'opposition « radicale ».

De fait, Ali Bongo Ondimba ne bénéficiait pas du même degré d'adhésion que son père dans sa province d'origine. Dès lors, son camp ne pouvait faire croire au reste des Gabonais et à la communauté internationale, que par miracle, il a été plébiscité par les siens comme son père pouvait l'être en son temps.

Qu'à cela ne tienne, toujours est-il que c'est grâce aux 95,46% des suffrages du Haut-Ogooué qui lui ont été attribués par la CENAP et la Cour constitutionnelle, que le candidat Ali Bongo Ondimba a réussi l'exploit de refaire son retard ; pour finalement dépasser Jean Ping de quelques 6000 voix au niveau national, et se maintenir ainsi à son poste. Ainsi, tout en modifiant partiellement les résultats annoncés par le ministre de l'intérieur le 31 août 2016, « dans une salle quasiment déserte, la Cour Constitutionnelle a indiqué qu'Ali Bongo avait recueilli 50,66% des suffrages contre 47,27% à Jean Ping ».

Conclusion

En 1993, 1998, 2005, 2009 et de façon plus flagrante en 2016 au Gabon, au lieu d'être l'incarnation du choix démocratique des citoyens, l'élection a été transformée comme une formalité administrative et constitutionnelle se fondant sur le détournement systématique du suffrage universel. En 2016, particulièrement, la sincérité des résultats de l'élection présidentielle ayant été remise en cause par l'opposition gabonaise et les observateurs internationaux, il en a résulté une crise politique d'une rare violence et meurtrière de l'expérience démocratique gabonaise.

En réalité, la manipulation des résultats des scrutins au Gabon obéissait à la même logique : celle de perpétuer le régime en place. Depuis 1998, notamment le subterfuge du recomptage des voix par la Cour constitutionnelle était devenu l'occasion idéale pour les membres de cette institution de réajuster les résultats en faveur des candidats Omar Bongo Ondimba (1998 – 2008) et Ali Bongo Ondimba (2009 – 2023) aux élections présidentielles et du PDG aux élections législatives et locales.

Dans ces conditions, le simulacre de démocratie instauré au Gabon depuis 1990, ne pouvait nullement permettre l'alternance par les urnes. Il permettait juste la perpétuation d'un système de prédation et de gabegie, dont l'élection était le quitus aux yeux de la communauté internationale.

Or, au-delà de la reconnaissance du multipartisme, qui contribue à l'expression plurielle des opinions, une véritable démocratie ne peut se construire sans possibilité d'alternance au sommet de l'État. Dans ce sens, la régularité de la tenue des élections ne suffit pas à elle seule

pour témoigner de la vigueur d'un régime démocratique. Encore faudrait-il que les institutions et les acteurs chargés d'organiser les élections ne soient pas aux ordres et ne se comportent pas à chaque fois comme une « Tour de Pise », se penchant toujours du même côté, celui du garant des prébendes.

In fine, depuis 1993, c'est la volonté manifeste d'organiser des élections tronquées qui a fini par emporter le système Bongo-PDG, n'ayant jamais eu pour objectif premier et fondamental l'amélioration des conditions de vie des Gabonais. Malgré les énormes ressources dont dispose le pays, les tenants du pouvoir politique ont toujours voulu obtenir la caution du peuple pour perpétuer le pillage systématique du Gabon, au seul profit d'une famille et de quelques individus logés dans les hautes sphères de l'administration publique. Cependant, face à cette velléité de reproduction systématique des élections tronquées par les tenants du pouvoir avec un Ali Bongo Ondimba totalement affaibli par un Accident Vasculaire Cérébral (AVC), les forces de défense et de sécurité gabonaise ont choisi, le 30 août 2023, l'alternative d'un coup d'arrêt de ce simulacre ! Reste à attendre, par le biais de la transition actuelle, la nouvelle donne politique que les Gabonais voudront bien se dessiner.

Références bibliographiques

Augé Axel Eric (2003), *Le recrutement des élites politiques au Gabon, la place du lien social et des autres liens*, thèse de doctorat N. R. en sociologie, Université de Toulouse Le Mirail.

Bouenguidi Roxanne (2017), « Résolution de l'UE sur la présidentielle 2016 : un affront à Ali Bongo », *Gabonreview*, www.gabonreview.com (Consulté le 02/02/2017).

Châtelot Christophe (2016), « Gabon : comment truquer une élection présidentielle pour 75000 euros ? Retour sur quatre jours qui ont permis à Ali Bongo Ondimba, le président sortant réélu, de falsifier le résultat de votes de son fief du Haut-Ogooué », *Le Monde-Afrique*, (Consulté le 25/09/2016).

Crozier Michel et Friedberg Erhard (1977), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.

Europe 1 (2016), « Gabon : la cour constitutionnelle valide l'élection de Bongo », *europel.fr* (Consulté le 24/09/2016).

Jeune Afrique (2016), « présidentielle gabonaise : le rapport de l'UE dénonce des anomalies et préconise des réformes », www.jeuneafrique.fr (Consulté le 13/12/2016).

Jordan Stéphane (2017), « Plénière du parlement européen, le régime d'Ali Bongo ciblé », in *Gabonreview* (Consulté le 02/02/2017).

Mounomby Gérald (2016), « crise post-électorale : les questions du PS au gouvernement », *Gabonreview*, www.gabonreview.com (Consulté le 24/11/2016).

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) (2017), Mission d'observation des élections présidentielles du 27 août 2016, Rapport Final, 40p. (Consulté le 22/06/17).

Radio France Internationale (RFI) (2016), « Pré-rapport de l'UA sur l'élection gabonaise : les premières réactions », <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20161117-exclusif-presidentielle-gabon-rapport-doutes-union-africaine-haut-ogooe>, (Consulté le 18/11/2016).

Radio France Internationale (RFI) (2017), « Gabon : le rapport critique sur la présidentielle », <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170621-gabon-tournons-page-rapport-oif-presidentielle-ali-bongo-jean-ping> (Consulté le 21/06/2017).

Rfi-Afrique (2016), « Rapport de l'UE sur l'élection gabonaise : le pouvoir temporise, Jean Ping exulte », www.rfiafrique.fr, (Consulté le 13/12/2016).

Union Africaine (UA) (2016), Mission d'observation électorale de l'Union Africaine en République gabonaise à l'élection présidentielle de 2016, https://au.int/sites/default/files/pressreleases/31306-pre-rapport_pre-electorale_gabon_2016, 3p (consulté le 22/06/2017)

Union Européenne (UE) (2016), *Mission d'observation électorale en République gabonaise. Election présidentielle 2016*, Libreville, 65p (consulté le 12/12/2016).